

La réforme de l'enseignement secondaire : un problème cantonal ou romand

Autor(en): **Schmitt, Ariane**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **89 (1960)**

Heft 7

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1040328>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La réforme de l'enseignement secondaire

Un problème cantonal ou romand

Dans le journal « Coopération », du 23 avril dernier, nous avons trouvé sous la signature d'Ariane Schmitt les lignes suivantes :

Genève, après le canton de Vaud, prépare une importante réforme de l'enseignement secondaire. Si nous avons bien compris les articles de journaux publiés à ce sujet, tous les enfants, au sortir de la sixième primaire, passeront à l'enseignement secondaire où, après une année de programme commun, ils seront orientés, d'après leurs capacités, vers des sections différentes.

Ce projet est fort intéressant en ce sens qu'il met véritablement tous les enfants sur le même pied. Il n'y aura plus ceux qui restent en primaire pendant que leurs camarades plus chanceux ou plus doués entrent à l'école secondaire. A quelque milieu qu'ils appartiennent et quels que soient leurs dons, ils recevront la formation qu'ils sont capables d'assimiler. L'enseignement secondaire ne dressera plus de barrières, ne cherchera plus à éliminer les moins doués, il les orientera dans la direction appropriée ; l'adolescent se préparant à faire un apprentissage y trouvera aussi bien sa place que le futur technicien ou l'universitaire de demain.

Ce projet va beaucoup plus loin que la réforme vaudoise entrée en application depuis quatre ans. Et c'est là précisément ce qui paraît choquant. Chacun de nos cantons édifie son système scolaire absolument comme s'il était seul au monde, sans tenir le moindre compte de ce qui se fait à quelques kilomètres. Les systèmes vaudois, neuchâtelois et genevois, pour ne prendre que ceux-ci, issus d'une longue tradition locale, étaient fort différents les uns des autres. Ces trois cantons sentent la nécessité d'une réforme. Ils la préparent, la discutent, la mûrissent chacun pour soi, sans faire, semble-t-il, le moindre effort pour uniformiser l'accès aux études dans nos cantons romands.

J'ai vainement cherché, dans les articles publiés à Genève, la moindre allusion à la réforme vaudoise. Il y est fait mention d'expériences françaises, mais non point de celles qui se poursuivent à Lausanne depuis quelques années.

Il semble pourtant au profane que ces réformes devraient se discuter aussi *entre cantons*, sinon on va aboutir à ce que les systèmes « réformés » soient encore plus différents les uns des autres qu'ils ne l'étaient auparavant.

Pourtant nos cantons ne sont pas des mondes clos. Le va-et-vient des familles passant d'un canton à l'autre, suivant les possibilités de travail offertes au père, ne cesse de croître. Pour le père, pas de problème, il se

retrouve à l'usine ou au bureau devant des machines identiques ; pour la mère, peu de problèmes, on parle le même langage à Lausanne ou à Genève, et les prix des denrées sont à peu près semblables. Mais pour les enfants en âge de scolarité, que de difficultés, quel handicap que de passer d'un système scolaire à un autre ! Qu'on songe en effet que même l'écriture diffère ! Je vous assure qu'il n'est pas drôle pour un enfant de 7 ou 8 ans de passer d'un jour à l'autre de l'écriture script à la liée, quand déjà il change de ville, de maîtresse, de camarades.

Mais au niveau secondaire, les difficultés sont bien plus grandes encore.

Autre point où l'autonomie cantonale paraît fâcheuse : celle des manuels. Chaque canton a les siens comme de juste et édite ceux qui lui conviennent. Est-il vraiment concevable qu'un manuel d'histoire ou d'arithmétique adapté aux écoliers d'ici ne puisse convenir aux écoliers du canton voisin ? Pourquoi ne pas préparer ces livres en commun ? Le tirage étant beaucoup plus élevé, la présentation pourrait être plus soignée et le prix plus bas.

D'un bout à l'autre de la France, les programmes sont les mêmes, les manuels identiques, mais pour ce tout petit bout de pays suisse où l'on parle français, il nous faut six systèmes scolaires différents, six programmes différents. N'est-ce pas un immense gaspillage de force et d'argent ?

On me dira qu'il y a des traditions, que chaque canton a les siennes et qu'il est dur de les abandonner. Certes, mais nos cantons préparent, chacun de leur côté, des réformes qui abolissent ces traditions. Le collège classique et le collège scientifique, institutions vaudoises s'il en fut, cessent l'an prochain leur existence, remplacés qu'ils sont par des collèges à multiples sections. Le Collège de Calvin lui aussi changera si la réforme genevoise aboutit. Alors, si partout on transforme les institutions et si on le fait en suivant l'avis compétent des psychologues, des pédagogues et des sociologues, pourquoi n'aboutit-on pas aux mêmes conclusions partout, pourquoi est-il impossible de coordonner ces réformes sur le plan romand ?

Il serait déjà rassurant de penser qu'au moins on en discute entre autorités cantonales, mais est-ce le cas ? Ne nous cachons pas que des réformes strictement limitées aux cantons portent préjudice à de nombreux enfants, particulièrement à ceux des familles ouvrières ou des classes moyennes.

En effet, dans les carrières libérales, les déménagements d'un canton à l'autre sont peu habituels : médecins, avocats, pasteurs, professeurs ne changent guère de cantons. Les paysans et les fonctionnaires non plus. C'est dans le monde de l'industrie, de la technique, du commerce, bref des affaires, que les mutations sont les plus fréquentes. Ces secteurs sont en plein développement. De nombreuses entreprises commer-

ciales et industrielles ont des sièges ou des succursales dans les cantons voisins ; il est normal qu'elles y envoient des employés, quand les possibilités d'avancement se présentent pour eux ; il est normal aussi que des nouvelles industries attirent des ouvriers des cantons limitrophes. Les déménagements d'un canton à l'autre deviennent donc de plus en plus courants. Ne serait-il pas temps de faciliter l'adaptation des enfants de ces familles migratrices ?

Mais qui pense à elles ? Ce sont les familles sédentaires qui préparent et votent les réformes scolaires — et pour une famille établie à Genève depuis plusieurs générations, rien n'existe hors de Genève ! Les familles qui déménagent n'ont pas voix au chapitre.

Collaboration linguistique franco-suisse

C'est à peu près certainement aux mathématiciens que nous devons l'introduction dans la langue française des mots : **maximum** et **minimum**, que le Dictionnaire de l'Académie française accueillit officiellement, en 1762, dans ses colonnes. Le mot **maximum** est le superlatif neutre de l'adjectif latin *magnus*, grand ; comme tous les adjectifs du même groupe, il possédait, en latin, un masculin : *maximus* (pluriel : *maximi*), un féminin : *maxima* (pluriel : *maximae*), et un neutre *maximum* (pluriel : *maxima*). Remarquons d'abord que l'adjectif neutre latin fut primitivement employé comme nom. Littré en fournit deux exemples tirés des écrivains du XVIII^e siècle : « Il y a ici, comme en tout, un *maximum* de précision qui « probablement ne se trouve ni dans la plus petite ni dans la plus grande balance possible » (Buffon : Histoire des minéraux. Intr. part. exp. Œuvres t. VIII, p. 11, écrite de 1783 à 1788). (Il y a, dans tout corps politique, un *maximum* qu'il ne saurait passer » (J. J. Rousseau : Le Contrat social II, 9, de 1762). Lorsque le nom se trouvait au pluriel, les mathématiciens avaient tendance à utiliser le pluriel latin : des *maxima*. « Mais, déclare Littré, les grammairiens demandent qu'on traite ce mot comme français et qu'on dise des *maximums* », en lui appliquant la règle générale du pluriel marquée par l'addition d'un *s*.

Il était inévitable que le mot fût aussi utilisé comme adjectif malgré les condamnations des grammairiens qui jugeaient cet emploi abusif. Et c'est alors que se mit à fleurir la plus grande fantaisie. Ceux qui avaient gardé quelque souvenir des tortures que leur avait infligées l'étude de la déclinaison latine, voulurent prouver que tant d'efforts n'avaient pas été dépensés en pure perte ; et ils utilisèrent le féminin et le pluriel latins (*maxima*). On entendit ainsi parler de température *maxima*, de conditions *maxima*, de pression *maxima*, de prix *maxima*.